

VOTRE REGROUPEMENT D'ASSURANCE COLLECTIVE

POUR ATTIRER SATISFAIRE
ET FIDÉLISER VOS EMPLOYÉS

LAFOND

L'A2C ET LAFOND, UN PARTENARIAT BÉNÉFIQUE

Toujours dans l'objectif de vous soutenir dans la croissance et le développement de vos agences, l'A2C a conclu une entente avec l'une des filiales de LAFOND, soit Lafond Avantages Sociaux et Actuariat, pour la gestion du regroupement exclusif de l'Association en assurance collective. Par cette initiative, l'A2C désire mettre à votre disposition des avantages compétitifs réels et quantifiables pour mieux vous aider à attirer, satisfaire et fidéliser vos meilleures ressources.

La force du regroupement est de vous offrir une gamme d'avantages sociaux complets et compétitifs tout en vous permettant de les personnaliser selon vos propres besoins. Une formule gagnante que l'A2C met à votre disposition pour vous permettre de vous positionner favorablement sur l'échiquier des ressources humaines.

Dominique Villeneuve

Présidente-directrice générale

www.a2c.quebec



— ASSOCIATION
DES AGENCES
DE COMMUNICATION
CRÉATIVE

LES AVANTAGES DU REGROUPEMENT

En adhérant au programme d'assurance collective qui vous est proposé, vous profiterez d'une tarification avantageuse grâce à la force du nombre. Vous pouvez ainsi offrir à vos employés un régime procurant des protections personnalisées à un coût abordable.

LA FORCE DU GROUPE

Le regroupement permet une réduction significative de la structure de coûts d'un contrat, tout en accordant un pouvoir de négociation accru auprès de l'assureur. De plus, la mise en commun du risque à travers le regroupement permet d'assurer des économies substantielles en assurance vie ainsi qu'en assurance invalidité.

UN PROGRAMME FACILE ET RAPIDE À IMPLANTER

À partir du moment où nous vous proposons une soumission, nous sommes en mesure de mettre en place le programme pour une agence membre, dans un délai de quatre semaines.

L'EXPERTISE DE LAFOND À VOTRE SERVICE

La grande expérience de la filiale Lafond Avantages Sociaux et Actuariat au sein de regroupements a permis de développer une démarche simple et efficace en termes d'analyse, de design et d'implantation d'un régime d'avantages sociaux. Aussi, afin de maximiser les retombées positives d'un régime auprès des employés, Lafond Avantages Sociaux et Actuariat offre un support constant à l'administrateur du régime au sein des entreprises, et ce, grâce à une équipe dédiée au service à la clientèle de l'A2C. Finalement, tout en simplifiant la gestion financière du régime collectif, nous en assurerons l'optimisation fiscale.

À PROPOS DE LAFOND

Depuis plus de trois décennies, LAFOND accompagne avec succès les gestionnaires et les chefs d'entreprises québécoises de toutes tailles dans l'arrimage de leur stratégie financière et humaine, afin de les soutenir dans la continuité de leur organisation.

La filiale Lafond Avantages Sociaux et Actuariat se donne comme mission d'aider les dirigeants d'entreprise à attirer, satisfaire et fidéliser les employés qui composent leur organisation. En effet, le contexte socio-économique actuel, auquel doit faire face tout gestionnaire et entrepreneur, entraîne de nouveaux défis complexes, qui demandent conseils et accompagnement.

LAFOND

CONSTRUIRE. ORGANISER. TRANSMETTRE.

WWW.LAFOND.CA | 1-800-363-0515

VOUS AVEZ DES QUESTIONS ?

Que vous soyez familier ou non avec l'assurance collective, notre équipe sera là pour vous aider et vous conseiller, et ce, partout en province. Communiquez dès aujourd'hui avec nous pour en apprendre davantage sur votre régime et découvrez comment le programme peut vous aider à vous positionner favorablement sur l'échiquier des ressources humaines.

Chanelle Cartier, B.A.A.

Directrice administrative, Lafond Avantages Sociaux et Actuariat
Cabinet en assurance collective de personnes

514 875-0515 poste 261
1-800-363-0515
chanelle-cartier@lafond.ca

LAFOND

CONSTRUIRE. ORGANISER. TRANSMETTRE.

WWW.LAFOND.CA | 1-800-363-0515

Le réseau lafond : grand montréal · capitale nationale
chaudière-appalaches · laurentides · lanaudière